



# Demande de copies intégrales ou d'extraits d'Acte de l'état Civil

(Décret n° 97-852 du 16 septembre 1997 modifiant le décret n° 62-921 du 3 août 1962 modifiant certaines règles relatives à l'état civil)

**L'ACTE DE NAISSANCE N'EST PAS NÉCESSAIRE  
pour toute demande de passeport et de carte d'identité.  
La Ville de Voiron adhère au dispositif COMEDEC.**

## Identifiant

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

TEL : ..... MAIL : .....

## Lien de parenté avec la personne concerné par l'acte

- Titulaire de l'acte                       Epoux(se)                       Son père / sa mère
- Son fils / sa fille (joindre une copie du livret de famille)
- Autre lien (à préciser) : .....
- Son tuteur / sa tutrice (joindre copie du jugement)

## Acte souhaité

- Naissance                       Mariage                       Décès
- Nombre d'exemplaires demandés : .....
- Cochez la case si vous souhaitez un acte plurilingue

## Renseignements concernant l'acte demandé

Nom de naissance : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance, de mariage, ou décès : ---- /----/-----

- Pour obtenir une copie intégrale ou extrait avec filiation, renseignez les champs ci-dessous

Nom et prénom(s) du père : .....

Nom de naissance et prénom(s) de la mère : .....

- Pour obtenir un acte de mariage, renseignez les champs ci-dessous

Nom et prénom(s) du conjoint : .....

Nom et prénom(s) de son père : .....

Nom de naissance et prénom(s) de sa mère : .....

**Renvoyer ce formulaire dûment complété en joignant une photocopie d'une pièce d'identité et une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse.**

Fait le : .....

Signature :

Article 441-6 du code pénal : le fait de se faire livrer indûment par une administration publique ou un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.